

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXTRASITE

Avril 2009

Page 1/2

Article 1 – Présentation :

Dans le cadre de ses prestations, la société ABERGRAPHIQUE a développé un logiciel en ligne (dénommé EXTRASITE) pour créer et administrer un site internet depuis un ordinateur connecté à internet.

La société ABERGRAPHIQUE a pour activité :

- la conception et la réalisation de sites internet professionnels (soit : conception, préparation des médias, réalisation, programmation),
- la mise en ligne de sites vers des serveurs pour hébergement (soit : transferts de fichiers, tests de fonctionnalité)
- le référencement de sites internet sur les principaux annuaires et moteurs locaux, nationaux et internationaux
- l'entretien de sites (soit : maintenance du référencement, mises à jour, pages web supplémentaires, développement supplémentaire).

La solution EXTRASITE se décompose en 3 grandes étapes :

- l'ouverture d'un site internet EXTRASITE
- la création sur mesure par la société ABERGRAPHIQUE de prestations supplémentaires pour le site internet EXTRASITE (en OPTION)
- l'abonnement EXTRASITE (durée minimale d'engagement de 1 an)

Ouverture d'un site internet EXTRASITE :

- le client se connecte sur le site www.extrasite.fr à la rubrique « Essai gratuit pendant 15 jours », entre ses coordonnées et valide : le site de base est alors créé ou bien le client demande l'ouverture de son site internet à la société ABERGRAPHIQUE
- le client reçoit par e-mail ses codes de connexion pour administrer son site

Création sur mesure par la société ABERGRAPHIQUE :

- création d'une charte graphique spécifique pour le site internet à partir d'éléments texte, photos, vidéos...
- la création de tout ou partie des pages du site (textes, photos, liens hypertexte)
- mise en place d'un catalogue de produits, d'un annuaire...
- mise en place d'un système de panier et de paiement en ligne
- mise en place d'un extranet
- mise en place d'une newsletter
- tout autre prestation à la demande du client, détaillé dans un devis personnalisé

Ces prestations sont réalisées par la société ABERGRAPHIQUE après acceptation par le client du devis correspondant.

L'abonnement EXTRASITE :

- l'utilisation de l'interface d'administration mutualisée EXTRASITE pour la mise à jour, l'ajout, la suppression du contenu du site,
- l'hébergement du site sur un serveur sécurisé,
- la gestion d'un nom de domaine en .com, .net, .org, .fr
- le référencement du site,
- la consultation des statistiques de fréquentation du site,
- l'accès à l'aide EXTRASITE sur le site www.extrasite.fr grâce aux identifiants clients,
- une assistance à distance sur le fonctionnement de l'interface d'administration

Article 2 – Conditions d'utilisation :

L'utilisation de l'interface d'administration nécessite obligatoirement une connexion internet (si possible en haut débit) **avec un navigateur compatible** avec les outils EXTRASITE (Internet Explorer® version 5.5 et plus, Mozilla Firefox®, Safari® parmi les navigateurs déjà compatibles).

Article 3 - Tarif :

Les tarifs en vigueur sont exprimés en euros hors taxes pour la France et la Communauté Européenne. Les taxes afférentes sont celles en vigueur le jour de la commande ou du renouvellement de commande.

Article 4 - Durée des prestations :

L'abonnement EXTRASITE débute à la mise en service du site EXTRASITE du client même si le site internet n'est pas encore finalisé dans le cas où le client se charge lui-même du contenu de son site. A partir de cette date, le client s'engage auprès de la société ABERGRAPHIQUE pour une durée minimale de 1 année, renouvelable par tacite reconduction ou dénoncée par lettre avec AR au minimum trois mois avant la date anniversaire.

Article 5 - Conditions de paiement et mode de règlement :

Pour régler l'abonnement EXTRASITE, le client peut choisir le paiement par chèque libellé à l'ordre de ABERGRAPHIQUE ou le prélèvement automatique en renvoyant par courrier à l'agence ABERGRAPHIQUE l'autorisation de prélèvement qu'il a reçu dûment renseignée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB). En cas de rejet de paiement, une facture de 15 euros HT sera établie pour couvrir les frais d'impayé occasionnés.

Pour les prestations de création sur mesure un acompte de 30% du montant de la prestation sera demandé à la signature du devis correspondant.

A la mise en ligne du site, le client s'engage à régler le solde du montant de la prestation de création sur mesure.

Les intérêts pour tout retard de paiement seront calculés prorata temporis par application d'un taux égal à deux fois le taux d'intérêt légal.

Article 6 – Nom de domaine :

Lors de son inscription, le client indique le nom de domaine qu'il souhaite déposer. Dans l'attente des différentes démarches pour le transfert ou le dépôt de son nom de domaine, le client dispose d'une adresse web temporaire pour administrer et afficher son site internet.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXTRASITE

Janvier 2009

Page 2/2

Article 7 - Propriété intellectuelle :

La programmation, le système d'administration et les modèles de chartes graphiques EXTRASITE n'entraînent en aucun cas une cessation des droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, qui restent la propriété exclusive d'ABERGRAPHIQUE.

La société ABERGRAPHIQUE consent au client, de façon non exclusive, une licence d'utilisation du logiciel EXTRASITE comprenant le droit d'utiliser l'interface d'administration EXTRASITE et l'interface d'aide en ligne de www.extrasite.fr

Article 8 - Promotion sur le site ABERGRAPHIQUE et sur le site EXTRASITE :

La société ABERGRAPHIQUE se réserve le droit de faire figurer dans ses sites des liens hypertextes ou un aperçu du site internet de la société cliente dans le cadre de ses références.

Article 9 - Obligation de la société cliente concernant les informations fournies :

La société cliente garantit, d'une manière générale, que toutes données et informations communiquées à la société ABERGRAPHIQUE pour la conception et la réalisation de son site s'avèrent licites et véridiques.

A cet égard, la société cliente se reconnaît responsable des données et informations concernant ses produits, telles que notamment l'affirmation des caractéristiques, performances, prix, délais, conditions de vente et de crédit éventuel, et généralement, du contenu des données et informations qu'elle transmet à la société ABERGRAPHIQUE.

Notamment, la société cliente sera responsable envers la société ABERGRAPHIQUE des conséquences qui découleraient de la communication de tous renseignements faux ou inexacts dont la reprise serait illicite et/ou susceptible d'engager la responsabilité de la société ABERGRAPHIQUE pour quelque cause que ce soit.

Article 10 – Hébergement :

La société ABERGRAPHIQUE a recours à une société spécialisée pour ses prestations d'hébergement afin de garantir un service de qualité (sécurisation et accessibilité maximales). La société ABERGRAPHIQUE ne peut donc fournir d'autres garanties que celles fournies par l'hébergeur. En acceptant ce contrat, le client accepte également le contrat de la société d'hébergement choisie par ABERGRAPHIQUE. La société ABERGRAPHIQUE décline toute responsabilité en ce qui concerne l'accessibilité du serveur ou la perte de contenu. Cependant, ABERGRAPHIQUE interviendra, en cas de panne du serveur, auprès de la société d'hébergement sans frais supplémentaire pour le client et autant de fois que cela sera nécessaire.

Article 11 – Responsabilité d'ABERGRAPHIQUE :

La bonne utilisation de l'interface d'administration EXTRASITE est laissée à la seule responsabilité du client (notamment la non divulgation à des tiers de ses codes d'accès personnalisés). Le client doit s'assurer que le contenu qu'il met en ligne à travers l'interface d'administration EXTRASITE respecte bien les dispositions légales notamment en matière de droits d'auteurs, diffamation, vie privée... Le contenu étant sous la responsabilité du client, ce dernier devra le sauvegarder en plus du serveur hébergeant son site sur ses propres outils (disque dur, Cd-Rom...). La société ABERGRAPHIQUE décline toute responsabilité en cas de perte du contenu ajouté par le client.

Cependant, le client est informé que des sauvegardes non garanties et régulières sont effectuées par la société hébergeant son site.

Article 12 - Force majeure :

La société ABERGRAPHIQUE ne pourra être considérée comme défaillante dans l'exécution de ses obligations découlant de la présente convention dans l'hypothèse où cette défaillance résulterait d'un événement insurmontable et irrésistible assimilable à la force majeure, tels que, sans que cette énumération soit limitative : catastrophe naturelle, incendie, tremblement de terre, tempête, dégâts des eaux, décision gouvernementale ou législative, défaillance du réseau public d'électricité, blocage des moyens de transport et d'approvisionnement des réseaux de télécommunication, perte de connexion internet due à des opérateurs publics et privés dont dépend la société ABERGRAPHIQUE.

En cas de survenance d'un événement de force majeure ou de circonstances assimilées, la société ABERGRAPHIQUE devra en informer sans délai la société cliente et devra faire ses meilleurs efforts pour limiter l'incidence de l'événement sur l'exécution du contrat.

Article 13 – Résiliation :

Le contrat pourra être résilié de plein droit et sans formalité judiciaire par l'une des parties en cas de fautes ou d'inexécution par l'autre partie de ses obligations contenues dans les clauses de la présente convention.

Cette résiliation ne deviendra effective qu'un mois après l'envoi par la partie demanderesse d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de rupture à moins que dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure ou assimilé.

Toute autre résiliation sera possible à l'issue de l'engagement d'un an du client par envoi d'une lettre recommandée avec AR, trois mois avant la date anniversaire de l'ouverture du site.

Article 14 – Litiges - Droit applicable :

Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution, la validité ou la rupture du présent contrat sera soumis aux Tribunaux de Brest et jugé selon la Loi française.